

**Communiqué de la Belgique
(06/04/20)
(région Flamande, Région Wallonne et Région de Bruxelles-capitale)
Collecte et transport des déchets de navigation intérieure durant la crise corona**

L'OVAM (*Openbare Vlaamse afvalstoffenmaatschappij* - Société publique pour les déchets de la région flamande) comprend les préoccupations du secteur. Il est important que la collecte et le transport des déchets puissent se poursuivre de manière sécurisée, tant pour la population en général que pour les travailleurs concernés du secteur en particulier.

C'est pourquoi, après consultation du service de contrôle, l'OVAM peut souscrire à la proposition visant à réduire au minimum les contacts personnels dans le cadre des transports de déchets, notamment en n'exigeant, temporairement, pas la signature des réceptionnaires sur les formulaires d'identification des déchets ou autres bordereaux de dépôt. Et ce, tant que les mesures de prévention imposées par l'administration fédérale sont d'application. Pour plus d'informations sur les déchets et la crise du corona, voir également <https://www.ovam.be/corona>.

Le Département flamand de la Mobilité et des Travaux Publics a coordonné ce message avec les gestionnaires flamands et wallons des ports et des voies navigables. Ci-dessous le récapitulatif :

- Pour la collecte des déchets de la navigation intérieure, le port d'Anvers est tenu de fournir un service minimum afin de continuer à garantir la continuité de ce service. Plus d'informations sur : <https://www.portofantwerp.com/nl/my-poa/services/afvalpark-voor-binnenvaart>
- Le service de De Vlaamse Waterweg reste inchangé jusqu'à nouvel ordre. Les installations de réception permanentes d'Evergem et de Ham resteront ouvertes et la collecte via le bateau déshuileur dans la région de Gand sera également garantie.
- Les services de collecte des déchets en Wallonie restent également inchangés.

Afin de minimiser les contacts personnels dans le cadre des transports de déchets, il a été décidé, en accord avec les membres de la Convention CDNI, de ne pas exiger temporairement la signature des réceptionnaires sur les formulaires d'identification. Le bordereau de dépôt peut être numérique et peut être rattaché ou joint au carnet de contrôle des huiles usagées.
